

**FORMULAIRE DE DEMANDE PREMIÈRE COMMUNION/~~CONFIRMATION~~ POUR  
ENFANTS AVEC DÉCLARATION CONFORMÉMENT À LA LOI RELATIVE À LA  
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

**Diocèse :** Mechelen-Bruxelles

**Unité pastorale:** Sint-Germanus

**Commune:** Tienen

**DONNÉES DE LA PERSONNE OU DES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITÉ  
PARENTALE**

1.

Nom .....

Prénom .....

Adresse du domicile (Rue & numéro) .....

Code postal et commune .....

Numéro de téléphone et/ou de gsm .....

email.....

Lien de relation avec l'enfant (père, mère, .....)

2.

Nom .....

Prénom .....

Adresse du domicile (Rue & numéro) .....

Code postal et commune .....

Numéro de téléphone et/ou de gsm.....

e-mail.....

Lien de relation avec l'enfant (père, mère, .....)

1. Ce formulaire est un élément de la préparation de la Première Communion/Confirmation. 2. Ce formulaire contient également une déclaration relative à la protection de la vie privée. 3. Le formulaire est conservé dans la paroisse. 4. Les responsables pastoraux sont parfois confrontés à un enfant vivant actuellement au sein d'une famille recomposée ou auprès d'un de ses parents après une séparation. Des tensions se manifestent parfois lors de la préparation, concernant l'accord d'un des parents naturels. La législation civile concernant l'exercice de l'autorité parentale doit être appliquée. En Belgique, les deux parents naturels d'un mineur, même non mariés ou séparés, exercent conjointement l'autorité parentale. Pour les décisions fondamentales concernant l'éducation dont font parties les choix religieux et philosophiques, l'accord des deux parents est nécessaire. Les responsables religieux peuvent en principe, supposer que cet accord existe même si la demande émane d'un seul des deux parents naturels de l'enfant. Les responsables religieux poseront la question de l'accord du partenaire absent, lors de l'entretien pastoral de préparation à la première communion/confirmation sans devoir mener eux-mêmes une enquête à ce sujet.

## AUTORISATION ET DÉCLARATION DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE À SIGNER PAR LES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITÉ PARENTALE

Conformément à la Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 (M.B. 13 mars 1993), les parties doivent autoriser le traitement de leurs données personnelles dans un fichier. La paroisse s'engage à ne pas diffuser ces données auprès de tiers. Les parties concernées ont toujours le droit de consulter ce fichier et de le faire modifier.

***Je, soussigné, déclare exercer l'autorité parentale sur***

Nom de l'enfant .....

Je marque mon accord à ce que mes données personnelles comme celles de mon enfant puissent être reprises dans un fichier en vue de rendre possibles la première communion ou la confirmation.

<input type="checkbox"/> accord
---------------------------------

Je marque mon accord à ce que le nom de mon enfant soit publié dans les publications de la paroisse : Kerk & Leven, etc. ou sur le site web de la paroisse à l'occasion de la première communion ou de la confirmation.

<input type="checkbox"/> accord / <input type="checkbox"/> non accord
---

J'autorise la prise et/ou l'utilisation de photos ou de fragments d'images dans des publications de la paroisse, le journal paroissial : Kerk & Leven ou sur le site web paroissial à l'occasion de la première communion ou de la confirmation.

<input type="checkbox"/> accord / <input type="checkbox"/> non accord
---

J'accepte qu'on me communique des informations pastorales.

<input type="checkbox"/> accord / <input type="checkbox"/> non accord
---

Fait à (lieu) .....le (date) .....

Signature (précédée de la mention manuscrite *'lu et approuvé'*)

.....

Une copie de la présente déclaration peut être remise sur simple demande.